

COLLEGE STANISLAS
ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE



LES RÈGLES DE VIE

*«Vous les jeunes, avez sans votre cœur une promesse d'espérance. Vous êtes les artisans de l'avenir »
(Pape François)*

Ces règles de vie ont pour but d'encourager au sein de l'Ecole Stanislas un climat de confiance favorable à **l'éducation et au travail des élèves**. Chaque membre de la Communauté Educative s'engage donc à respecter consciemment les règles dont le but est de faciliter le fonctionnement harmonieux de l'unité, contribuant ainsi au développement de la personne dans toutes ses dimensions.

Il fait appel à un **engagement personnel** et à un **effort de discipline** librement consenti. L'inscription d'un élève à **Stanislas** implique son adhésion au projet éducatif de l'Etablissement.

Dans un **climat de confiance**, l'Ecole est un lieu de vie fraternelle où l'on apprend à s'écouter, à se comprendre, à construire des repères, à développer des talents, prenant en compte à la fois l'histoire personnelle de chaque élève et l'intérêt de la communauté éducative.

VIE SPIRITUELLE et SACRAMENTELLE :

Une heure hebdomadaire de formation religieuse, de la Maternelle à la Prépa, est insérée dans l'emploi du temps.

La prière, les sacrements et la formation religieuse sont les éléments constitutifs de la pastorale de l'établissement. Celle-ci se déploie également lors de retraites, de pèlerinages, pour vivre la communion et la mission de l'Eglise dans ses diverses dimensions.

Le sacrement de réconciliation est proposé à l'approche des fêtes de Noël et Pâques et également à la demande des élèves auprès des aumôniers. La préparation à la **première confession** se fait en CE2.

La préparation à la **première communion** est habituellement proposée à partir du CE2 mais aussi tout au long de la scolarité.

La **préparation au Baptême** est aussi proposée et adaptée à chaque âge en petit groupe.

La catéchèse : Elle est assurée par des parents catéchistes, des professeurs et le passage régulier d'un aumônier, notamment lors des temps forts de l'année liturgique.

Maternelle : Un éveil est assuré pour aider les familles à transmettre la foi aux petits.

CP : L'approche de la foi se fait à partir du temps liturgique et de la catéchèse du Bon Pasteur.

CE1 : La catéchèse s'appuie sur la découverte des grandes figures de l'Ancien Testament et de la vie des Saints.

CE2 : La catéchèse est basée sur la découverte de la vie de Jésus et de sa mission de Salut. Un pèlerinage à Paris est organisé.

CM1 : La catéchèse est basée sur l'Histoire Sainte, de la Création au temps de l'Eglise. Un pèlerinage à Chartres est organisé.

CM2 : La catéchèse enseigne comment vivre en enfant de Dieu sous la conduite de l'Esprit Saint. Un pèlerinage à Lourdes est organisé.

HORAIRES de L'ÉCOLE :

* A partir de **08h00** une surveillance est assurée sur la cour pour accueillir les élèves.

*Les heures de classe se déroulent de **8h30 à 11h30** et de **13h10 à 16h30**.

*Pas d'accès pour les **externes** avant **13h00**.

*Des études dirigées, pour les élèves des classes du primaire, ont lieu de **16h45 à 17h45**, encadrées par des enseignants, ou les personnels d'éducation. Les enfants s'inscrivent par trimestre pour **quatre soirs par semaine** – un goûter est fourni par l'Ecole.

*Une garderie est organisée pour les enfants des classes de la maternelle non repris à **16h30**, assurée jusqu'à **17h45** – un goûter est fourni par l'école.

*La ½ pension est définie sur la base hebdomadaire de 1 à 4 repas (pour l'année). Possibilité de déjeuner occasionnellement après inscription auprès du préfet de l'école.

*Pas d'école le mercredi. Quelques samedis sont travaillés.

*Les entrées de l'école se font par le **28 et le 6, rue du Montparnasse**.

*Les sorties des élèves des classes de **CE1, CE 2, CM1 et CM2** (pour les élèves n'ayant pas de petit frère ou sœur en CP ou maternelle), à **16h30 et le samedi**, ont lieu par le **22, rue Notre-Dame des Champs**.

Les sorties **des Maternelles, CP, des élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 ayant un petit frère ou sœur en CP ou maternelle**, ont lieu par le **28, rue du Montparnasse**.

Aucun parent ou nounou ne peut entrer dans l'école.

LA PÉDAGOGIE

L'équipe pédagogique se réunit périodiquement sous la responsabilité du directeur académique de l'école pour :

- **évaluer** en commun la progression des élèves,
- **informer** les familles des résultats et du comportement de leur enfant,
- **décider** de sanctions en cas de manque de travail ou de mauvais comportement incompatible avec le projet de l'Etablissement.

La transmission des savoirs :

C'est un point fort de notre pédagogie. L'élève doit être capable de se les approprier pour ensuite les utiliser dans les activités de la vie quotidienne.

Dès le cours préparatoire, **la rigueur** dans l'acquisition des automatismes de base : lecture, écriture, mathématiques **est essentielle**, sinon les connaissances sont fragilisées, mal assimilées, confuses ou incertaines.

L'apprentissage **simultané** de la lecture et de l'écriture facilitent l'acquisition des langages oraux et écrits. A partir d'une **méthode syllabique**, la lecture et l'écriture trouvent leur origine dans le langage oral et ne peuvent s'installer en l'absence de compréhension du sens. Dès la Maternelle, écrire fait découvrir la lecture, sans l'imposer. Dans certains cas, on constate une perte progressive de la lecture courante au cours de la scolarité primaire, par manque d'entraînement. **Les exercices variés mais répétés dans le temps permettent l'installation des mécanismes de base.**

Vie scolaire et pédagogie :

A l'**Ecole Primaire**, l'année est organisée en **3 trimestres** de contrôles continus, avec une remise de carnets de notes et d'appréciations.

A l'**Ecole Maternelle**, un livret de compétences est remis aux parents en **janvier** et en **juin**. Il permet d'évaluer la progression des apprentissages réunis par différents domaines d'activités : des connaissances et des savoirs, capacités psychomotrices et socio-affectives, habiletés et attitudes diverses sur les trois années de la scolarité avant le passage à l'école élémentaire.

Notre pédagogie de transmission des savoirs ne peut porter ses fruits en fin de cycle primaire qu'accompagnée du respect de certaines règles de vie auxquelles l'équipe éducative adhère dans toutes ses composantes.

***La volonté d'émulation** : les notes, les devoirs, les contrôles doivent inviter à progresser, à se dépasser, à donner le meilleur de soi, mais pas avec un esprit de compétition.

***Le développement de la mémoire** : les leçons sont à **apprendre par cœur** avec intelligence, en privilégiant la compréhension.

***La formation de la personnalité** : elle est assurée à tous les moments de la vie collective.

Une coopération avec la famille est indispensable.

Toute éducation n'est possible qu'à travers le partage de valeurs communes.

Les professeurs sont prêts à rencontrer les parents chaque fois que cela s'avère nécessaire. En faire la demande sur le cahier de correspondance.

Nous souhaitons offrir à nos élèves un **enseignement structuré** où travail et efforts se conjuguent au quotidien. L'application, le soin, la participation active à la vie de la classe sont encouragés. L'autorité des adultes doit être reconnue afin de permettre aux élèves d'être accompagnés dans un climat de confiance et de sécurité.

Notre pratique pédagogique s'enrichit au fil des années. Pour cela, le corps enseignant se forme lors des **temps de concertation** qui ont lieu le mardi soir et à l'occasion des formations offertes au cours de journées pédagogiques.

Passage de classe et passage en 6^{ème} :

Le choix du professeur dans la classe supérieure se décide au sein de l'équipe pédagogique. **Les parents n'interviennent pas dans la répartition des élèves.**

A la fin du CM2, le passage en 6^{ème} à Stanislas n'est pas systématique ; il est subordonné aux résultats, à l'aptitude et au comportement de l'élève.

Charte Educative :

Si l'Ecole est un lieu de **Savoir**, c'est aussi un lieu d'**Education** où la liberté de chacun est au service de l'intérêt de l'ensemble de la communauté éducative. Nous attendons des familles une **adhésion active, sans réserve** à toute l'équipe qui espère de tous les parents un dialogue constructif.

Nous demandons aux parents de nous soutenir dans notre tâche éducative.

ASSIDUITÉ et PONCTUALITÉ :

La présence à Stanislas est fixée par le calendrier scolaire de l'établissement. Chaque famille de l'école est informée dès le début de l'année des samedis travaillés.

Aucun départ anticipé ni retour en retard n'est toléré.

En cas d'absence non autorisée par la direction, l'élève ne sera pas repris à Stanislas l'année suivante.

Il faut un motif grave (décès dans la famille, importante consultation médicale et non répétitive...) pour une autorisation d'absence. Les baptêmes, premières communions, confirmations, professions de foi, mariages d'un frère ou d'une sœur justifient une absence, mais les autres fêtes de famille ne sont pas admises comme un motif suffisant.

Toute demande d'absence exceptionnelle, donc qui ne se renouvellera pas dans le courant de l'année, doit être adressée une semaine à l'avance par lettre au directeur qui se réserve le droit de l'accorder ou de la refuser.

Pour toute absence, la famille est tenue d'en informer **obligatoirement** le préfet de l'école **dès le début des cours**. Dans le cas d'une maladie contagieuse, il vous sera demandé de fournir un certificat médical dès le retour en classe de l'enfant. Enfin, une stricte ponctualité aux cours est requise.

Une visite chez le médecin ou le dentiste, une démarche pour des formalités administratives, une compétition sportive, une audition au conservatoire sur temps scolaire pendant les heures de classe ne sont pas recevables.

SÉCURITÉ :

Pendant les récréations, les élèves se conforment aux demandes des enseignants, et des surveillants (espaces délimités). Seuls les balles et les ballons en mousse (**sauf en cas de pluie**) sont autorisés ainsi que les jeux qui respectent l'environnement.

TENUE VESTIMENTAIRE :

La tenue vestimentaire est le premier signe du respect que l'on porte à ses interlocuteurs et à l'institution à laquelle on appartient. Nous ne saurions accepter le laisser-aller vestimentaire correspondant à une manière de vivre à l'opposé de nos valeurs éducatives. La tenue doit être sobre, classique et soignée.

Tout vêtement contribuant à donner une allure de laisser-aller est prohibé. Par exemple, le jean est proscrit s'il est moulant, délavé, sale ou déchiré. Nous

ne voulons pas que les élèves soient habillés en noir ou portent des vestes de treillis ou blousons en jean.

Pour tous, une tenue classique qui les éloigne des dépendances de la mode. On ne porte ni casquette, ni couvre-chef de quelque sorte que ce soit. Seuls le bonnet ou la cagoule sont autorisés en hiver.

Un tablier est obligatoire pour les classes de Maternelles aux CM2 sur lequel le nom sera brodé. A la fin de la semaine, les élèves le rapporteront à la maison pour qu'il soit propre le lundi matin.

La tenue vestimentaire est un point d'éducation auquel nous tenons comme nous tenons à la courtoisie et à la politesse.

Pour tous les événements exceptionnels, messe, lecture de notes et sorties scolaires, tous les élèves veilleront à porter le **polo de Stan**.

Pour les garçons, pas de tee-shirt ras du cou, ni de sweat à capuche, mais une chemise ou polo avec un col. De préférence un pantalon en toile. Les cheveux doivent être courts, coupe dégradée dans le cou. Les crânes rasés ne sont pas non plus acceptés.

Pour les filles, pas de hauts décolletés à bretelles fines, pas de jupes aux longueurs extrêmes, pas de sweat à capuche et les tee-shirts seront **unis**. Pas de legging ni de short. Les tenues « mode », le vernis à ongle et les gadgets qui suscitent l'envie et la jalousie n'ont pas leur place à l'école. Les bijoux ne sont pas assurés en cas de perte. En classe, les cheveux doivent être attachés.

Nous attirons votre attention sur les ballerines et les nu-pieds qui sont peu adaptés aux cours de récréation.

- La tenue de sport (on se change à l'école) est **uniquement réservée à l'E.P.S.** : survêtement uni sans inscription, **short bleu marine, tee-shirt blanc, de Stan éventuellement**, et baskets. **Toutes les chaussures de sport et en toile type converse, sont interdites au sein de l'école.** Toutes les affaires doivent être marquées au nom de l'enfant, y compris le sac.

- Piscine : pour des raisons d'hygiène, le port des bermudas de bain est interdit. Le maillot classique est de rigueur. Maillot une pièce pour les filles et bonnet obligatoire pour tous.

DISCIPLINE :

Les parents n'entrent pas dans la cour ni dans les classes en dehors des manifestations prévues ou sur invitation du professeur. **A la sonnerie, les élèves se mettent en rang, en silence, entrent en classe ou quittent l'Ecole sous la conduite de leur professeur.**

Les enfants ne sont pas autorisés à revenir dans leur classe en dehors des heures de cours pour chercher livres ou cahiers oubliés.

Les élèves quittent l'établissement sous la responsabilité des familles. Celles-ci sont tenues d'être ponctuelles aux horaires de l'École.

En cas de changement de personne autorisée à attendre l'enfant à la sortie de l'École, prévenir dès le matin le préfet puis remettre la nouvelle autorisation au professeur chaque fois que cela se présentera.

Anniversaires des élèves : Les cartes d'invitation émanant des élèves ou de la famille pour les anniversaires qui se passent à l'extérieur ne doivent pas transiter par l'école.

Tout manque d'éducation : insolence, refus d'autorité, tricherie, copiage, vol, mauvaise tenue, gaspillage de nourriture, non-respect de l'autre : violence verbale ou physique, individualisme nuisible à la classe, tenue vestimentaire non conforme au règlement, absences ou retards répétés non motivés, seront sanctionnés par le directeur selon la gravité des faits :

Cela peut aller de l'avertissement à la retenue ou à l'exclusion temporaire de la classe.

Les relations des élèves vis-à-vis de tous les adultes, relèvent des règles de politesse classique : se lever lorsqu'un adulte entre en classe, saluer dans les couloirs, tenir une porte, présenter des excuses, vouvoyer son professeur dès le CP.

Pendant les sorties scolaires et transports en commun, les élèves se feront apprécier par leur discrétion, leurs bonnes manières et leur langage.

Chaque élève est tenu de venir en classe avec son matériel au complet, vérifié et remplacé, si nécessaire. **Les confiseries et le chewing-gum sont strictement interdits dans tout l'Établissement et lors des sorties scolaires.**

HYGIENE - SANTÉ :

Un enfant présent à l'École est en mesure de participer à toutes les activités de la classe, y compris la récréation. **Attention, les enfants fiévreux ou malades ne sont pas admis à l'École.**

Un examen attentif et régulier de la tête de votre enfant, ainsi que des soins appropriés, éviteront les épidémies de poux.

OBJETS ET JEUX NON AUTORISÉS :

Livres ou revues de mauvais goût, jeux de cartes divers, jeux de rôle sont interdits. Toute forme de troc est prohibée, ainsi que les échanges, l'argent et tout objet de valeur. Les jeux

électroniques, les voitures métalliques, les rollers et les baladeurs, les téléphones portables sont proscrits **Tout objet interdit sera confisqué.**

CORRESPONDANCE :

Tout changement d'adresse ou de téléphone doit être signalé au secrétariat de l'école. C'est également au secrétariat de l'école que sont demandés : certificat de scolarité et exeat.

Comptabilité : Les frais scolaires annuels sont appelés à raison de 2/5 pour chacun des 1^{er} et 2^{ème} trimestres scolaires et de 1/5 pour le 3^{ème} trimestre. Les familles qui ont opté pour la mensualisation, les prélèvements représentent 1/9 des frais annuels (scolarité, demi-pension).

CARTE D'APPARTENANCE A STANISLAS :

Les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 sont munis d'une carte d'identité scolaire qui donne accès d'une part à Stanislas, d'autre part au restaurant des élèves. Cette carte est exigée pour ces deux accès et doit être présentée spontanément pendant toute l'année scolaire.

En cas de perte de cette carte, une indemnité de 5 € sera facturée pour son remplacement

Au moment de l'inscription, ces règles de vie doivent être lues et commentées en famille. Elles font partie intégrante du projet d'éducation chrétienne qui est au cœur de la démarche éducative de tout l'établissement.

C'est durant les années décisives de l'école primaire que se forment non seulement l'intelligence, mais aussi l'ensemble de la personnalité de l'enfant.

Notre école se propose donc d'accompagner les parents dans l'éducation de leur enfant pour développer :

- ***l'intelligence, la volonté, le respect, la bienveillance, l'obéissance qui sont les fondamentaux de l'éducation.***

Nous souscrivons sans réserve aux Règles de Vie de l'École Primaire et Maternelle du collège Stanislas.

Signature Père :

Signature Mère :

A signer en double exemplaire - l'un des deux exemplaires est à conserver par les parents - le second est remis à l'école.